



[Le Web](#)



[Les vidéos](#)

THIBAUT DE MONTBRIAL : ESCROC ?

MONTBRIAL EST AVOCAT DANS LE DOSSIER DU CRASH DE L'AF447 RIO-PARIS

L'enquête judiciaire sur la tragédie du vol AF447 Rio-Paris (1^{er} juin 2009) constitue une caricature d'affaire Dreyfus pour tenter, en multipliant les violations du code de procédure pénale et du code pénal, de mettre hors de cause tous ceux qui ont concouru à la catastrophe afin de conclure : « c'est la faute des pilotes, ils sont morts, circulez, y'a plus rien à voir ». Ce qui suit est à la portée de tous, sans connaissances aéronautiques ni juridiques autres que celles qui suffisent pour lire un journal ou un périodique généraliste.

Madame Suzette Hilgert, de nationalité luxembourgeoise, vivant au Luxembourg, partie civile, a rapidement compris que l'enquête était biaisée, mensongère. Elle a donc pris contact avec un avocat, Maître Thibault de Montbrial, par un courriel du 16 septembre 2011 à 16 heures 28. Elle précise le contexte et livre quelques faits significatifs, montrant clairement qu'elle sait qu'on cache la vérité dans un scénario visant à blanchir tout le monde après des années de procédures dévastatrices, comme ce fut le cas pour le crash du Mont Sainte-Odile. Madame Hilgert indique également à l'avocat l'URL d'une page Web où on trouve tous les faits utiles et beaucoup plus en suivant les liens.

Dix-huit minutes plus tard (!), l'avocat Thibault de Montbrial a répondu à Madame Hilgert.

L'échange de courriel figure en page suivante. Ce que demandait Madame Hilgert dès le premier contact est limpide et ferme. Il en est de même de la réponse de l'avocat.

. / ...

Echange de courriels Hilgert-Montbrial du 16 septembre 2011

Suzette Hilgert

De: tdm@montbrial-avocats.fr
Envoyé: vendredi 16 septembre 2011 16:46
À: Suzette Hilgert
Objet: Re: AF447 Rio-Paris - demande assistance

Catégories: documents importants

Chère Madame,

Je vous assisterai avec toute la force de ma conviction, le 5 octobre et ensuite, tant ce que je lis depuis 2 ans sur cette triste affaire révolte le citoyen que je suis.

Pouvez-vous m'appeler à 17h45 pour un premier contact?

Très sensible à votre confiance,

Je vous prie de me croire,

Thibault de MONTBRIAL

Avocat au Barreau de Paris

MONTBRIAL AVOCATS
6, place de la République Dominicaine
75017 PARIS
tél: 00 33 1 43 80 15 25
fax:00 33 1 43 80 15 05
www.montbrialavocats.fr

De : Suzette Hilgert <suz.hilgert@gmail.com>
Date : Fri, 16 Sep 2011 16:28:54 +0200
À : Utilisateur de Microsoft Office <tdm@montbrial-avocats.fr>
Objet : AF447 Rio-Paris

Bonjour Maître,

Je suis partie civile dans l'instruction ouverte par la juge Sylvia Zimmermann à la suite de la catastrophe de l'Airbus AF447 Rio-Paris (TGI de Paris). Il apparaît qu'on nous ment grossièrement et que les manoeuvres de manipulation pour cacher la vérité vont bon train. Il suffit d'aller sur Internet pour constater les grossiers mensonges et les manoeuvres de manipulation. En particulier, tout ce qui concerne l'ancien pilote d'Air France Norbert Jacquet est révélateur. Ce pilote dit la vérité, il en apporte des preuves simplissimes et il démontre aussi clairement les mécanismes des pressions exercées sur ceux qui contestent les vérités officielles. Il est d'ailleurs bien placé pour le savoir.

La juge Sylvia Zimmermann ne fait rien pour rechercher la vérité. C'est un euphémisme. Elle refuse des demandes pourtant évidentes. On trouve un résumé de sa méthode en quelques lignes sur le site de Norbert Jacquet : <http://norbert-jacquet.jacno.com/af447-rio-paris-sylvia-zimmermann-juge-crapuleuse>

Je suis convoquée le 5 octobre à Paris, comme les autres parties civiles. Je souhaiterais être assistée d'un avocat qui ne se laissera pas marcher sur les pieds et qui aura le courage de dénoncer les mensonges et toutes les magouilles, tant auprès de la juge qu'auprès des médias, hors de France s'il le faut.

Je fais appel à vous. Dans l'éventualité où vous n'auriez pas la disponibilité, pouvez-vous m'indiquer un avocat qui serait susceptible d'agir comme je le souhaite ?

Merci.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de recevoir, Maître, l'assurance de ma considération distinguée.

HILGERT Suzette
17 Hauptstrooss
L-8561 Schwebach

L'avocat Montbrial a ensuite demandé à Madame Hilgert de lui apporter d'autres clients ce que Madame Hilgert a fait avec Jean-Claude Thill, son beau-frère, et Winfried Schmidt. La mention en tête de la lettre du 19 janvier 2012 ci-dessous, « **Affaire : HILGERT et autres/ X** », confirme ce qu'il en est.



Thibault de MONTBRIAL
Avocat à la Cour

en collaboration avec

Myriam TURJMAN
Alexia LEVEILLE-NIZEROLLE
Marie-Laure FRANCK
Avocats à la Cour

6, place de la République Dominicaine
75017 PARIS
TEL. : 33 (0) 1 43 80 15 25
FAX : 33 (0) 1 43 80 15 05
EMAIL : tdm@montbrial-avocats.fr
www.montbrialavocats.fr
palais B 864

Madame Sylvia ZIMMERMANN
Juge d'Instruction près le TGI de PARIS
Palais - Paris

Paris, le 19 janvier 2012

Affaire : HILGERT et autres / X (Rio-Paris)
Nos réf : 11/370 – TDM/MLF/MM
NP 0915408221
NI 2369/09/52

Objet : Demande de communication de copie de scellés

Madame le Juge,

COURRIER ARRIVE
AU CABINET 113

Le 19 JAN. 2012

T.G.I. DE PARIS

Il n'est pas inintéressant de relever que cette lettre a été mentionnée par les médias à la suite de dépêches d'agence. Par exemple, l'Express du 20 janvier 2012 :

REUTERS

L'avocat des familles des victimes du crash du Rio-Paris demande l'accès aux boîtes noires de l'appareil. L'enquête sur le drame datant de juin 2009 est toujours en cours.

Une enquête "plus transparente". C'est ce que demande Thibault de Montbrial, avocat de familles de victimes de [l'accident de l'A330 Rio-Paris](#), qui a fait 228 morts en 2009. Il demande ainsi que les parties civiles puissent avoir accès aux boîtes noires de l'appareil.

"On ne peut pas se permettre de voir s'installer le soupçon s'il n'y a pas de transparence", a déclaré ce vendredi l'avocat [confirmant une information RTL](#).

Dans [une lettre à la juge d'instruction](#), Sylvia Zimmermann, datée du 19 janvier, Thibault de Montbrial demande notamment le versement au dossier de l'intégralité des données chiffrées concernant le vol et des conversations enregistrées dans le cockpit. Ces pièces sont actuellement sous scellés. Or, explique l'avocat à la juge, les éléments statistiques fournis par le Bureau d'Enquêtes et d'Analyses (BEA) sont "incomplets et inexploitable".

Le drame de l'A330 Rio-Paris

Rio-Paris: les familles demandent l'accès aux boîtes noires

Rio-Paris: un livre dévoile les dernières discussions des pilotes

Le film qui inquiète Air France

Rio-Paris: des familles de victimes saisissent la juge d'instruction

Un autre incident relance le débat sur le crash du Rio-Paris

EXPRIMEZ VOS PA

EXPRESS Y

Vos critiques à la U

Les blogs

 **Nouvelle**
Pourquoi
Les Nouv
1 com

 **Cuisine e**
Souvenez
comme

L'avocat Montbrial a ensuite accepté de devenir également l'avocat de l'association allemande HIOP, malgré la ferme opposition écrite, motivée, de Madame Hilgert, qui ne souhaitait pas être associée à HIOP dont le président, Bernd Gans, a des liens économiques avec Airbus.

Montbrial n'en a pas moins continué à se présenter comme l'avocat de Madame Hilgert « et autres » ainsi que le confirme la mention « **Affaire : HILGERT & AUTRES /X** » figurant en tête d'une lettre envoyée deux ans plus tard à Madame Hilgert le 6 février 2014 :

Thibault de MONTBRIAL
Avocat à la Cour
en collaboration avec

Myriam TURJMAN
Alexia MENGÈS
Emélie SAMSON
Avocats à la Cour

10 rue Cimrose
75116 PARIS
TEL. : 33 (0) 1 43 80 15 25
FAX : 33 (0) 1 43 80 15 05
EMAIL : tdm@montbrial-avocats.fr
www.montbrialavocats.fr
palais B 864

Madame Suzette HILGERT
17, Hauptstroos
L-8561 – SCHWEBACH
LUXEMBOURG

Paris, le 6 Février 2014

Lettre Recommandée avec A.R

Affaire : HILGERT & AUTRES /X (Vol AF 447 Rio-Paris)
Nos réf : 11/370 – TDM/ES/FP

Chère Madame,

Je fais suite à votre courrier en date du 30 janvier 2014 qui reprend les termes de plusieurs courriels que vous m'avez envoyés récemment.

Vous trouverez d'ailleurs, ci-joint, une copie de notre échange de courriels en date du 6 Janvier 2014, ainsi qu'une autre de la note de provision sur honoraires que je vous ai adressée le 6 Septembre dernier avec sa lettre d'accompagnement.

Mais, peu après...

Peu après l'avocat Montbrial a envoyé une lettre à Madame Hilgert le 3 mars 2014 lui signifiant qu'il refusait de continuer à défendre ses intérêts. Il convient de préciser que la loi fait obligation à l'avocat, surtout dans une affaire pénale, de continuer à assurer la défense des intérêts de son client tant qu'il n'est pas remplacé. L'avocat précise d'ailleurs dans sa lettre : « ... *tant qu'un de mes Confrères ne se sera pas fait connaître afin de me succéder, je continuerai naturellement à accueillir les documents qui vous seraient adressés à domicile élu à mon Cabinet, et à vous les transmettre aussitôt afin qu'il ne soit pas porté atteinte à vos droits par cette situation* ». Mais il n'en a rien été. Madame Hilgert n'a jamais pu obtenir la moindre information sur le déroulement de la procédure malgré ses demandes répétées. Il en est ainsi depuis l'automne 2012.

./...

Deux semaines plus tard, un article du Parisien du 17 mars 2014 confirme que Montbrial n'est plus l'avocat de « HILGERT et autres », mais des « victimes allemandes » :



Le Parisien ACTUALITÉ | « Les familles vont traverser le même drame que nous » RÉACTION

Airbus a demandé des contre-expertises

Quant à l'instruction judiciaire sur le vol Rio-Paris, elle a vite prospéré après la remise du rapport final du Bureau d'enquêtes et d'analyses en juillet 2012 qui confirmait déjà celui de juillet 2009. Mais depuis, la bataille fait rage entre Airbus et les collègues d'experts judiciaires. L'avionneur a sollicité des contre-expertises qui devraient être déposées début mai chez la juge d'instruction Sylvie Zimmermann. « Une pure manoeuvre dilatoire », peste Me Alain Jakubowicz, l'avocat de l'association Entraide et solidarité et de 60 familles. Même avis ou presque chez Me Thibault de Montbrial, qui défend les intérêts des victimes allemandes : « Airbus est mis en difficulté depuis le début des enquêtes. On sait que le système central de vol a mal analysé les événements et induit les pilotes en erreur. Des incidents similaires étaient connus », fustige l'avocat qui met en cause aussi l'Agence européenne de la sécurité aérienne qui, selon lui, « a minimisé les incidents connus et a été d'une légèreté confondante ». Une agence déjà soupçonnée de n'être qu'un levier pour protéger les intérêts des industriels en raison de fâcheux précédents. « On est surtout face à un problème d'équipement de l'appareil et de gestion d'une situation de crise », estime Me Yassine Bouzrou qui défend cinq autres familles.

Dans ce dossier, Airbus et Air France sont toujours mis en examen pour

Jean-Michel Hayat, président du tribunal de grande instance de Paris

Par un courriel du 26 novembre 2014 j'ai porté à la connaissance du président du TGI de Paris, Jean-Michel Hayat, un document d'une page au format PDF, limpide, en indiquant en outre un lien vers une page Web présentant des documents sans appel sur le fait que les familles de victimes, parties civiles dans l'enquête sur le drame du vol AF447 Rio-Paris, étaient bernées.

Le 10 décembre 2014 j'ai à nouveau écrit à Jean-Michel Hayat. J'ai rappelé que des parties civiles étaient tenues dans l'ignorance absolue du déroulement de la procédure depuis deux ans, avec quelques précisions sur ce point. J'ai ajouté : « *Elles sont donc dans l'incapacité de former des demandes utiles au regard des faits et des documents en leur possession. Les droits des parties civiles sont bafoués. Le code de procédure pénale est violé.* »

Le président du TGI m'a répondu le même jour.

En page suivante du présent PDF figure l'échange de courriels du 10 décembre 2014 avec le président du tribunal de Paris. Des familles de victimes sont totalement écartées de l'enquête en violation de la loi. Jean-Michel Hayat répond qu'il transmet au magistrat instructeur afin qu'une réponse me soit apportée. Il ajoute qu'il veillera à ce qu'il me soit répondu. Ces engagements sont restés lettre morte.

Echange de courriels du 10 décembre 2014 avec le président du TGI de Paris

Actualités Sport Finance Style People Cinéma Météo Questions/Réponses Flickr Mobile Plus ▾

Tous ▾ Rechercher Recherche dans les mails Rechercher sur le Web Accueil norbert

RE: Drame du vol Air France AF447 Rio-Paris

RE: Drame du vol Air France AF447 Rio-Paris Personnes


HAYAT Jean-Michel <Jean-Michel.Hayat@justice.fr> 12/10/14 à 9:13 PM
À : norbert jacquet

Monsieur,

a la lecture de votre courrier électronique, je prends acte de votre désarroi.
Je transfère votre mail avec ma réponse au magistrat instructeur en charge de ce dossier pour qu'une réponse vous soit apportée, afin que vous n'ayez pas la perception d'être tenu dans l'ignorance.
Je crois devoir vous préciser par ailleurs, que le président du TGI n'a aucunement accès à la procédure d'information qui est couverte par le secret.

En revanche, je veillerai à ce qu'il vous soit répondu.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

 Jean-Michel HAYAT
Président
Tribunal de grande instance de Paris
4 boulevard du Palais
75055 Paris Cedex 01
Tel : 01 44 32 61 30

De : norbert jacquet [mailto:norbertjacquet@yahoo.fr]
Envoyé : mercredi 10 décembre 2014 09:36
À : HAYAT Jean-Michel
Objet : Drame du vol Air France AF447 Rio-Paris

Instruction ouverte pour homicides involontaires (accident Airbus Rio-Paris, 1er juin 2009)
N° Parquet : 09.154.0822/1
N° Instruction : 2369/09/52

A l'attention de Monsieur Jean-Michel Hayat, Président du Tribunal de grande instance de Paris

Monsieur le Président,

Des parties civiles dans l'instruction pénale ouverte à la suite de l'accident de l'Airbus Rio-Paris, ayant pour avocat Maître Thibault de Montbrial, ne sont plus informées du déroulement de la procédure en violation du code de procédure pénale. Depuis deux ans elles sont tenues dans l'ignorance. Ces parties civiles ne disposent que des informations partielles et contradictoires délivrées par les médias. Elles ont pu lire que le dossier aurait été soumis à la Chambre de l'instruction de la Cour d'appel de Paris. Selon d'autres informations parues dans les médias, l'instruction serait close depuis les premiers jours de juillet. Ces parties civiles n'en savent pas plus. Elles sont donc dans l'incapacité de former des demandes utiles au regard des faits et des documents en leur possession. Les droits des parties civiles sont bafoués. Le code de procédure pénale est violé.

Je crois donc devoir rappeler les documents que j'ai portés à votre connaissance, relatifs à cette tragédie, et les conclusions qui en découlent.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments respectueux.

Norbert Jacquet

Madame Hilgert a même ignoré jusqu'au mois de septembre 2017 l'identité des juges d'instruction chargés du dossier et elle n'était donc pas en mesure de communiquer à ceux-ci les documents utiles à la manifestation de la vérité et à la recherche des responsabilités et culpabilités.

Le 10 septembre 2017...

Le 10 septembre 2017, recherchant diverses informations sur le Web, j'ai découvert du nouveau.

En page suivante du présent PDF figure une saisie écran d'une page du site Web du cabinet d'avocats où officie Ulrich von Jeinsen avocat allemand de HIOP. On peut y lire (1^{er} paragraphe) : « *La catastrophe de l'AF447 du 01.06.2009 [...] von Jeinsen représente les familles allemandes et leur organisation HIOP dans cette procédure, associé à l'éminent avocat français de familles de victimes Thibault de Montbrial* »

Von Jeinsen, avocat de HIOP, confirme que Thibault de Montbrial est également avocat de HIOP :

www.flugundrecht.de/news/news.php?cont=standard&thmid=26&docid=234&count=29

FLUG-UND-RECHT.DE

GÖHMANN
RECHTSANWÄLTE • NOTARE

STARTSEITE INFORMATIONEN FLUG UND RECHT PROF. DR. VON JEINSEN KANZLEI LINKS KONTAKT

News

ACVFFI
Germanwings-News
Malaysian Airlines MH 17
Malaysian Airlines MH 370
Air France Flug 447
01.06.2009
Sonstiges
Verfahren Deutschland
Luftverkehrsrecht
Deutschland
Luftverkehrsrecht USA
Schadensrecht USA
Schadensrecht Deutschland
Verfahren USA
Langstrecke Thrombosen
11. September 2001
Katowice

[Suche]

strafrechtliches Ermittlungsverfahren Paris 27. Nov. 2015
die Karten werden enu gemischt

Die AF447 Katastrophe vom 01.06.2009 hat ein immer noch nicht beendetes strafrechtliches Nachspiel. Vor dem Tribunal de Grande Instance in Paris läuft ein Ermittlungsverfahren, um die Schuldigen für die Katastrophe zur Rechenschaft zu ziehen. Prof. Dr. von Jeinsen vertritt die deutschen Familien und ihre Organisation HIOP in diesem Verfahren gemeinsam mit dem prominenten französischen Opferanwalt Thibault de Montbrial.

Verschiedene Experten haben Gutachten zu den Unfallursachen erstellt. Alle Gutachten sind bisher von den Gerichten verworfen worden; auch die letzten, die Airbus von der Verantwortung freisprechen wollten.

Die Anwälte der Familien kämpfen nunmehr im sechsten Jahr darum, dass nichts beschönigt und niemand geschont wird, auch nicht hohe Repräsentanten von Air France und Airbus. Es ist zu hoffen, dass die nächste Runde der Gutachten objektiver ausfällt.

Allerdings dauern derartige Verfahren in Frankreich prinzipiell sehr lange. Nach dem Absturz der Concorde im Juli 2000 dauerte es 10 Jahre, bis Anklage erhoben wurde.

Vollständiges Dokument zum Download:
 **Urteil Berufungsgericht Paris**

[Druckversion]

Hinweis:
Besonders wichtige Informationen sind mit einem **!** gekennzeichnet.
Sie sehen News aus dem letzten halben Jahr. Falls Sie an älteren Nachrichten interessiert sind, benutzen Sie unsere Suchfunktion und wählen Sie als Suchzeitraum "Alle".

1

La « disparition de Suzette Hilgert, partie civile et la substitution « HILGERT → HIOP »

J'ai du même coup découvert et récupéré un extrait d'un arrêt du 17 novembre 2015 de la cour d'appel de Paris, Pôle 7, sixième chambre de l'instruction, et j'ai sauvegardé toutes les preuves de ma démarche (ce document était disponible sur le site Web d'Ulrich von Jeinsen, c'est le document PDF en téléchargement en bas de la page Web en image ci-dessus).

Dans cet arrêt, on trouve à trois reprises la mention « ... l'association HIOP, Jean-Claude THILL et Winfried SCHMIDT... » (voir les extraits de l'arrêt en page suivante, le marquage rouge étant de ma main). Suzette Hilgert n'est pas mentionnée. Il apparaît qu'elle est même « remplacée » par HIOP !

Il apparaît ainsi que Madame Hilgert a « disparu » de la procédure. En outre, Jean-Claude Thill, qui lui aussi ignore tout du déroulement de l'enquête depuis cinq ans malgré les honoraires payés à l'avocat Montbrial, et Winfried Schmidt apparaissent maintenant comme s'étant associés à HIOP !

/...

Arrêt de la cour d'appel de Paris du 17 novembre 2015

Les extraits figurant ci-dessous sont tirés du PDF disponible sur le Web (16 pages - 1,8 Mo) :

<http://franceleaks.com/hollande/document29-arret-ca-paris-20151117.pdf>

Extrait des minutes du Secrétariat-Général
de la Cour d'Appel de Paris

DOSSIER N° 2014/03172 jonction
avec les procédures 2014/03887, 2014/05939, 2014/05940 et 2015/01619
N° PARQUET : P091540822/1

ARRÊT DU 17 novembre 2015

COUR D'APPEL DE PARIS
PÔLE 7
SIXIÈME CHAMBRE DE L'INSTRUCTION

ARRÊT SUR REQUÊTES EN ANNULATION DE PIÈCES ET APPELS D'ORDONNANCE
DE REFUS DE MESURE D'INSTRUCTION COMPLÉMENTAIRE

A R R E T
(n° 1, 42 pages)

Page 34 de l'arrêt (deux extraits)

La société AIR FRANCE, dans sa requête en nullité de l'ordonnance de contre-expertise (D 7670 à D 7672) et dans ses autres écritures, le procureur général dans ses dernières réquisitions écrites du 21 juillet 2015, le Syndicat des Pilotes d'AIR France (SPAF), l'association HIOP, Jean-Claude THILL et Winfried SCHMIDT, dans leur mémoire déposé le 19 octobre 2015, sollicitent l'annulation de l'ordonnance de contre-expertise et de toutes les pièces subséquentes en faisant valoir que la motivation développée par les juges pour ne pas notifier leur ordonnance aux parties ne caractérise pas l'urgence prévue par l'alinéa 3 de l'article 161-1 du code de procédure pénale, certains d'entre-eux relevant, notamment, qu'un délai d'un an avait été accordé aux experts pour exécuter leur mission; ils considèrent qu'il y a eu ainsi atteinte aux principes du contradictoire et de l'égalité des parties.

Dans leurs requêtes en nullité des opérations de contre-expertise, dans leurs mémoires déposés au greffe de la cour et dans ses dernières réquisitions écrites du 21 juillet 2015, la société AIR FRANCE, le SNPL, l'association Entraide et Solidarité AF447, l'association HIOP, Jean-Claude THILL, Winfried SCHMIDT et Mme l'avocat général sollicitent l'annulation du rapport de contre-expertise pour violation des dispositions des articles préliminaire, 162, 164 et 166 du code de procédure pénale et 6 de la Convention européenne des droits de l'homme, des principes du contradictoire et de l'égalité des armes, de l'obligation d'indépendance et d'impartialité des experts judiciaires, de l'exigence de transparence des opérations d'expertise ; ils font valoir, ensemble ou séparément,

Page 35 de l'arrêt

Par mémoire régulièrement déposé au greffe de la cour le 19 octobre 2015, l'association HIOP, Jean-Claude THILL et Winfried SCHMIDT demandent également l'annulation de l'ordonnance de contre-expertise du 17 avril 2013 pour violation des dispositions de l'article 161-1 du code de procédure pénale, les intéressés contestant à leur tour la notion d'urgence retenue par les magistrats instructeurs, ainsi que l'annulation de l'expertise elle-même pour violation des articles préliminaire, 162 et 164 du code de procédure pénale.



BERND GANS, PRESIDENT DE HIOP, ET AIRBUS

Bernd Gans est président de HIOP.

Le crash de l'AF447 s'est produit le 1^{er} juin 2009. A cette époque Bernd Gans était actionnaire de la société allemande Daimler qui détenait 22,5 %s d'EADS (devenu Airbus Group). **Bernd Gans était donc actionnaire d'Airbus !**

Et Bernd Gans n'est pas n'importe qui. Une dépêche Reuters internationale signale une de ses interventions comme actionnaire de Daimler :

<http://uk.reuters.com/article/daimler-name/whats-in-a-name-for-daimler-its-future-idUKNOA42684220071004>

 REUTERS ▾	 What's in a name? For Daimler, its future
<p>“A return to including the name of one of the founders, Benz, would ... constitute a certain degree of compensation for the many years of frustration for the employees, particularly in the traditional Benz plants, who deserve to find equal recognition...as the employees of the Daimler plants,” shareholder Bernd Gans has submitted as a counterproposal.</p>	

Bernd Gans est en outre très actif dans l'aérien, ce dont il fut récompensé en 2014 :



Brian Humphries (G) et Bernd Gans (D)

Il a en effet reçu en 2014 le prix de l'European Business Aviation Association des mains de Brian Humphries, président de cette organisation :

<https://www.nbaa.org/news/pr/2014/20140521-041.php>

./...

Two Business Aviation Champions Receive 2014 European Business Aviation Awards

Gans' career was spent at Daimler-Benz, where he founded, and led for many years, Daimler's flight department. He also founded the German Business Aviation Association (GBAA), and served on the EBAA Board of Governors.

"No thanks can truly express the debt of gratitude we owe Bernd for his huge contribution to business aviation as a whole, and to EBAA in particular," EBAA President Brian Humphries said in presenting Gans with the award. "We would not be the very successful association we have become without his leadership and commitment to EBAA over so many years."

The European Business Aviation Awards have been given since the inception of EBACE in 2001. Past recipients are as follows (titles and affiliations shown were current at time of award presentation):

- Patrick Goudou, first executive director for the European Aviation Safety Agency (EASA) since its establishment in 2003 until 2013

Il apparaît que la carrière de Bernd Gans, actionnaire de Daimler et donc d'Airbus, s'est déroulée en grande partie chez Daimler où il a créé puis dirigé le département aviation (« *Daimler's flight department* »). Gans a de plus créé la German Business Aviation Association. Et il fut l'un des dirigeants de l'European Business Aviation Association. Cela commence à faire beaucoup.

On constate par la même occasion que Patrick Goudou a lui aussi été distingué par la remise de ce prix en sa qualité de premier directeur, de 2003 à 2013, de l'European Aviation Safety Agency (EASA), l'organisme chargé... de la navigabilité des avions Airbus au moment du crash de l'AF447 ! Cela fait vraiment beaucoup !

Airbus, Bernd Gans, HIOP, Patrick Goudou et les pontes de l'aviation se tiennent tous par la main. Une belle bande de camarades qui se serrent les coudes. Et il ressort finalement de tout cela que l'association HIOP est tout simplement dans les mains d'Airbus et de ses fidèles soutiens !

Thibault de Montbrial

Thibault de Montbrial a bien sûr touché des honoraires de HIOP, dont il est l'avocat. Montbrial mange à tous les râteliers. Avocat de parties civiles... il est également payé par Airbus, par l'intermédiaire de HIOP !

./...

UN PEU PLUS (CE N'EST PAS JOLI)

Etienne Lichtenberger, « *dirigeant responsable* » très activement protégé



Etienne Lichtenberger, « *dirigeant responsable de la Sécurité* » à Air France, et quelques uns de ses amis corrompus sont très activement protégés. La caricature prend une telle ampleur que l'affaire vire au **gag sinistre** qui pourrait devenir politique :

<http://jacno.com/prov/af447-attention-au-front-national.htm>

Airbus : des questions et des morts



Les dirigeants d'Airbus, qui persistent à ne pas vouloir admettre certaines erreurs, bénéficient également d'une grande bienveillance. Au prix fort : des morts inutiles par centaines. Et rien ne change alors qu'à l'évidence Airbus se trouve dans une impasse technologique. Deux images font sauter aux yeux cette réalité :

<http://jacno.com/prov/crashes-aeriens-deux-images-suffisent.htm>

UN PDF COMPLET SUR L'AF447 RIO-PARIS

Tous les documents judiciaires essentiels sont regroupés dans un PDF (87 pages - 4,88 Mo) :

<http://franceleaks.com/hollande/af447-rio-paris-la-france-ne-sent-pas-bon-norbert-jacquet-30-octobre-2017.pdf>

SECURITE PERSONNELLE

Un PDF de sécurité « tout en un » a été constitué au début 2017. Il est très brouillon, tout y est un peu en vrac et des documents récents, très importants, n'y figurent pas, mais il me fallait à l'époque constituer et diffuser largement et rapidement un dossier PDF qui présente l'essentiel à ce moment, suffisant, même dans l'éventualité où tout viendrait à disparaître du Web. N'hésitez pas à le sauvegarder (213 pages - 11,1 Mo) :

<http://franceleaks.com/hollande/les-explications-long-norbert-jacquet-7-mai-2017.pdf>

./...

CORRUPTION A GRANDE ECHELLE ET SECURITE AERIENNE

Aérien : corruption à grande échelle

Dans l'aérien la corruption générale constitue la principale méthode de gestion, en premier lieu pour ce qui concerne les accidents et les incidents graves. Les conséquences en sont dramatiques : les morts inutiles s'accumulent par centaines. La corruption dans l'aérien c'est, entre autres :

- emplois fictifs, notamment à Air France, de femmes et d'hommes politiques et/ou de membres de leur famille et/ou de leurs collaborateurs et de divers « consultants » et autres « conseils » (il semble toutefois que du côté des ministres, du staff élyséen et de membres de cabinets ministériels, cette pratique soit devenue beaucoup moins courante au cours de ces dernières années),
- distribution à grande échelle de billets d'avion gratuits, y compris à des magistrats à l'occasion,
- subventions par l'Etat à des organisations dont les dirigeants, magistrats et avocats, participent directement aux falsifications dans les enquêtes sur les accidents aériens et aux actes pénalement répréhensibles visant à faire taire toute contestation,
- distribution de médailles de la Légion d'honneur, en guise de remerciement, à ceux qui participent directement ou indirectement aux falsifications dans les enquêtes sur les accidents aériens et aux actes pénalement répréhensibles visant à faire taire toute contestation,
- multiplication de passe-droits et d'actions de favoritisme, au sein des institutions et hors de celles-ci (médiations audiovisuels, « presse écrite », édition...), en faveur de quiconque est susceptible de rendre service dans le cadre des enquêtes falsifiées sur les accidents aériens,
- accessoirement, pressions sur les médias au moyen des budgets publicitaires.

Sécurité : l'aérien doit-il rester une exception ?

Dans l'industrie automobile on assiste à des rappels de véhicules, parfois par centaines de milliers, voire beaucoup plus. Le 26 octobre 2016 Toyota a annoncé le rappel de près de six millions de véhicules. Dans d'autres secteurs d'activité on agit de même. Les décisions prises en raison des défauts des Galaxy Note 7 de Samsung constituent un bel exemple de mesure de précaution, alors qu'il n'y a eu ni mort ni blessé.

Le 14 juillet 2017 Reuters-Washington a indiqué que « *Honda a annoncé vendredi le rappel d'environ 2,1 millions de véhicules à travers le monde en raison de problèmes de batteries... L'objectif de ce rappel est de corriger un problème de capteurs de batteries, dont l'attache pourrait ne pas être suffisamment étanche pour empêcher l'humidité de pénétrer et de rouiller ces pièces, avec un risque d'incendie du moteur à la clé. Aucune blessure n'a jusqu'à présent été signalée en raison de ce problème.* »

Le 16 octobre 2017 les médias ont annoncé que Mercedes rappelait un million de véhicules pour un problème d'airbag, alors qu'il n'y a eu ni mort ni blessé.

Pourquoi continuerait-on dans l'aérien à mentir sur les causes des incidents graves et des accidents et à cacher la vérité sur des défauts de conception, sachant que les conséquences sont des morts inutiles par centaines ?